CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E182977** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE 14/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2019

Forme juridique : SARL

Capital : 9 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 849653803
Siret : 849 653 803 00015
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 5412102
Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 105555510001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 105555510001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : RMC AVERTY ASSOCIES

Sigle : RMC-AVERTY ASSOCIES
9 RUE HENRI JARRY
ZA MOULIN MARCILLE
49130 LES PONTS-DE-CE

Téléphone : 02 41 69 93 65 **Fax :** 02 41 69 10 26
Portable : 06 85 11 52 94
Responsabilité légale :
AVERTY DAVID GÉRANT / AVERTY JÉRÔME GÉRANT

Site Internet :

E-mail : rmc.averty@gmail.com

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 432 276 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	8	12/04/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

14/04/2026 16:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.